



☎ 01 60 01 70 35

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Maxence GILLE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Daniel SEVILLANO - Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte PORCHER - M. Bertrand GIRAUDEAU - Mme Catherine BEGUIN - M. Christian BIENVENU - M. Laurent COURTIAT - Mme Monia CHATELET - M. Pierre COURTIER – M. Jean-Denis FINOT - M. Valérian GILLOT - Mme Carine HECHT – Mme Auziria MENDES - Mme Catherine TOUPRY - Mme Nathalie TURLURE.

Pouvoirs : M. Romain SEVILLANO à M. Bertrand GIRAUDEAU - Mme Sabine COURTIER à M. Pierre COURTIER - M. Dominique DOUCET à M. Daniel SEVILLANO - M. Claude CAMUS à M. Maxence GILLE.

Absente excusée : Mme Patricia SERRANO.

Absents non excusés : Mme Jennifer JEAN-ELIE – M. Jean-Christophe PIEQUET – M. Philippe PIERRE – Mme Laurence WAGNER.

A la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est respectée en mémoire de M. Alain SIMON, employé à la commune depuis le 1<sup>er</sup> février 1987 et décédé le 25 septembre.

Madame Monia CHATELET est élue secrétaire.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour :

- Convention d'occupation d'un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public de réseau Ferré de France
- Dotation d'équipement des territoires ruraux – demande de subvention (fibre optique).
- Dotation d'équipement des territoires ruraux – seconde demande de subvention (local Croix Rouge).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2019. Il indique qu'aucune modification n'avait été sollicitée et demande si quelqu'un a des réserves. En absence de remarques le compte-rendu est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1) Délibération n° 36-2019 : vœu de soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris :**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération suivante :

Vu la Constitution, notamment son article 11,

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-681 DC du 5 décembre 2013,

Vu la proposition de loi enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 avril 2019 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2019-1 RIP du 9 mai 2019,

Vu le décret n° 2019-572 du 11 juin 2019 portant ouverture de la période de recueil des soutiens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes sont tenues de faciliter le recueil des soutiens des citoyens inscrits sur les listes électorales à une proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution,

Considérant que la période de recueil des soutiens à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris est ouverte du 13 juin 2019 au 13 mars 2020,

Considérant que la privatisation d'infrastructures aéroportuaires stratégiques en situation de monopole menace les recettes publiques, dont celles des collectivités territoriales,

Considérant que les impératifs de maîtrise de l'aménagement du territoire, de continuité du territoire et de maillage territorial ne peuvent être garantis par un modèle économique privé comme en témoigne l'expérience britannique,

Considérant que la protection des populations et de l'environnement nécessite que les intérêts de la puissance publique s'imposent à ceux de l'exploitant des aéroports, notamment en matière d'environnement et de sûreté,

Considérant dès lors qu'il est d'intérêt communal que tout soit mis en œuvre pour favoriser le recueil des soutiens précités.

Ceci étant exposé, il propose :

- de soutenir la proposition de loi présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris
- d'appeler les citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune à apporter leur soutien à cette proposition de loi.
- s'engage à faciliter le recueil de ces parrainages par la mise à disposition du public de moyens numériques et par le recueil des formulaires CERFA dans les équipements communaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le vœu de soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris.

## **2) Délibération n° 37-2019 : motion de soutien au personnel paramédical des urgences de Meaux :**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération suivante :

Le Conseil municipal est conscient des difficultés que rencontre le personnel du centre hospitalier de Meaux.

Depuis plusieurs années la situation se dégrade : fermeture de lit, restriction de personnel, diminution des moyens, centralisation des spécificités et ce malgré le constat d'une augmentation du nombre de consultation dans les hôpitaux.

Le personnel paramédical doit faire face à la fermeture d'une ligne de SMUR de nuit à l'hôpital de Meaux alors que les administrés se situent sur un secteur géographique d'intervention vaste et que les spécificités d'accueil de l'hôpital de Meaux réclament un délai de transfert rapide vers les hôpitaux parisiens selon les cas.

Conscient de l'enjeu économique de l'hôpital mais conscient également de l'augmentation de la population dans le Nord Seine-et-Marne, et de la nécessité de maintenir une continuité de soin de qualité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal s'oppose à la fermeture de ligne de SMUR de nuit à l'hôpital de Meaux.

## **3) Délibération n° 38-2019 : décision du Maire concernant l'attribution du marché de produit d'entretien et d'hygiène à la société BARTHOLUS :**

Monsieur le Maire informe de la « Décision » prise en application d'une délibération du Conseil municipal du 7 mai 2018 suivant le détail ci-après :

Date de la décision	n° de la décision	Observations (L2122-2)	Durée	Montant
03/06/2019	03-2019	Marché à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène avec la Société BARTHOLUS	4 ans	Selon bon de commande

Le Conseil municipal, prend acte de la « Décision du Maire » prise en application d'une délibération du Conseil municipal en date du 7 mai 2018.

**4) Délibération n° 39-2019 : convention d'occupation d'un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public de réseau Ferré de France :**

Monsieur le Maire rappelle la convention d'occupation d'un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public de réseau Ferré de France signée en septembre 2015 et qui arrive à échéance en octobre 2019.

Monsieur le Maire propose de la renouveler.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation d'un immeuble bâti ou non bâti dépendant du domaine public de réseau Ferré de France, cadastré section AK n° 117, sis rue de Mary, a effet du 01/11/2019 pour se terminer le 31 octobre 2024.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

**Vie scolaire, restauration scolaire et éducation**

Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU, adjointe au Maire en charge de la vie scolaire, de la restauration scolaire et de l'éducation énonce les différents points abordés lors du conseil d'écoles MONET/DES du 25 juin 2019, notamment l'intervention de la brigade de gendarmerie de Tournan en Brie auprès des classes de CM2 pour le permis Internet. Les élèves ont reçu leur diplôme le jeudi 20 juin.

A la demande des enseignantes, la brigade est également intervenue auprès des élèves de CM1 pour parler de l'utilisation et des dangers d'Internet et des réseaux sociaux.

Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU annonce que le dispositif « Greenfield » de collecte de papier a été reprise par le groupe WEPA. La collecte de papier pourra reprendre dès septembre.

Le conseil d'école extraordinaire BELLEVUE du 19 septembre 2019 concernant le vote par correspondance pour les élections de parents d'élèves a été annulé par l'Education Nationale en raison de l'absence de représentants de parents d'élèves.

Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU énonce un bilan positif sur sa délégation concernant la rentrée scolaire, tant pour les transports que dans les écoles.

Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU précise que deux nouveaux directeurs officient sur les écoles : Mme Virginie CHATEAUNEUF pour l'école Monet-Dès et M. Morgann VIVIE pour la maternelle Bellevue.

Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU annonce également qu'en l'absence de Mme SERRANO, elle reprend « le flambeau » des repas intergénérationnels avec la Maison de Retraite.

**1) Délibération n° 40-2019 : modification du règlement intérieur du périscolaire (annexe 2) :**

Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU rappelle le règlement intérieur du périscolaire validé le 24 juin 2019 par le conseil municipal et qu'il convient de le modifier.

Il s'agit principalement d'actualiser le lieu d'accueil du périscolaire, qui se fait à l'école BELLEVUE.

Les modifications proposées figurent en ROUGE dans le document en annexe 2.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les modifications du règlement intérieur du périscolaire ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer ce règlement et tous documents y afférents.

### **Finances et ressources humaines**

M. Jean-Michel LEMSEN présente deux arrêtés de transfert de crédits concernant l'imputation des intérêts de l'emprunt de 160 000€ relatif aux travaux de l'église. Le premier a été effectué à partir des dépenses imprévues de fonctionnement et le second, relatif au capital, à partir des dépenses imprévues d'investissement.

**2) Délibération n° 41-2019 : décision modificative budgétaire n° 1 :**

A la demande de la trésorerie de Meaux et afin d'être en adéquation avec l'instruction budgétaire et comptable M14 pour l'exercice en cours M. Jean-Michel LEMSEN précise qu'il convient de régulariser les opérations pour le compte de tiers de l'année 2009 qui n'étaient pas équilibrées. Elles constituent une anomalie pour la validation du compte de gestion en clôture d'exercice, aussi il est nécessaire d'apporter les corrections.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la ville 2019,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2019, comme suit :

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses**

Chapitre 45

Compte 4581-015 : 521,19 € €

(Opérations sous mandat - dépenses)

##### **Recettes**

Chapitre 45 :

Compte 4582-015 : 521,19 €

(Opérations sous mandat - recettes)

### **3) Délibération n° 42-2019 : Indemnité du trésorier principal pour la mission de conseil :**

M. Jean-Michel LEMSEN expose que l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit une indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé de fonction de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer à Madame Nadine TAMIC, Comptable des Finances Publiques, l'indemnité de conseil au taux de 100 % qui s'élève environ à 650 € brute.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225 : Indemnités aux Comptables du Trésor.

#### **1) Délibération n° 43-2019 : dotation d'équipement des territoires ruraux – demande de subvention :**

M. Jean-Michel LEMSEN, adjoint au Maire en charge des finances et des ressources humaines, rappelle à l'Assemblée que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011, est codifiée aux articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Au titre de l'année 2019, l'enveloppe DETR de la Seine-et-Marne s'est élevée à 12 755 856 €.

M. Jean-Michel LEMSEN expose que la Mairie de LIZY-SUR-OURCQ est équipée d'un réseau internet depuis plus de 15 ans qui est devenu inadapté, dépassé et peu sécurisé. Aujourd'hui, tous les services sont équipés de progiciels connectés qui ralentissent considérablement le débit. L'envoi de documents volumineux est problématique et la sécurité des données peut être remise en cause.

Afin d'optimiser la qualité de service rendue à nos usagers, il convient donc de moderniser notre réseau et de profiter de l'arrivée de la fibre optique dans notre ville. De plus, pour rendre notre commune plus attractive, il convient de dématérialiser un maximum de démarches qui seraient accessibles en ligne (prises de RDV Etat-Civil, passeports, CNI, réservations périscolaire, paiement en ligne,...) pour répondre aux besoins des familles.

De la même façon, la collectivité pourrait proposer un poste informatique à disposition des usagers à l'accueil de la mairie qui permettrait de redéployer les équipes selon les besoins adaptés aux usagers.

Dans ce cadre, la DETR 2020 peut nous être allouée.

M. Jean-Michel LEMSEN expose ensuite qu'un dossier sera établi pour positionner la Commune et envoyé avant le 29 novembre 2019.

M. Jean-Michel LEMSEN précise que le coût total de ce projet est estimé à 58 259,58 € HT, soit 69 911,50 € TTC, et que la subvention demandée est au taux de 80 % du montant HT des travaux, soit 46 607,66 €.

M. Jean-Michel LEMSEN annonce que le reste-à-financer par la Commune s'établit à 23 303,84 € TTC.

Le Conseil municipal,  
 Ouï l'exposé du Maire,  
 DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 – d'approuver le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR dans les termes exposés par le Maire.

2 – d'adopter le plan de financement présenté, soit :

**DEPENSES :**

Nature totale des dépenses en €	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Mise en conformité du câblage de la mairie	58 259,58	11 651,92	69 911,50

**RECETTES :**

Moyens financiers en €	Taux	Montant Subvention
DETR	80 %	46 607,66
<b>Total</b>		<b>46 607,66</b>
Reste à la charge de la collectivité (fonds propres)	20 %	11 651,92
Préfinancement de la TVA (Récupérée à l'euro près)		11 651,92

3 – de valider l'échéancier prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Echéance de paiement facture prévue
Totalité des opérations	58 259,58	Avril 2020	Novembre 2020

4 – de mandater Monsieur le Maire aux fins de déposer le dossier de demande de subvention à l'Etat.

5 – Rappelle que la dépense sera inscrite au budget 2020 au compte 2135 « installations générales, agencements ».

**2) Délibération n° 44-2019 : dotation d'équipement des territoires ruraux – seconde demande de subvention :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011, est codifiée aux articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Au titre de l'année 2019, l'enveloppe DETR de la Seine-et-Marne s'est élevée à 12 755 856€.

Monsieur le Maire expose que le toit du local prêté à l'association de la Croix Rouge, situé 1 allée de la Justice, nécessite une réfection totale car l'étanchéité n'est plus assurée et les pièces subissent l'humidité et le développement de moisissures.

Dans ce cadre, la DETR 2020 peut nous être allouée.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'un dossier sera établi pour positionner la Commune et envoyé avant le 29 novembre 2019.

Monsieur le Maire précise que le coût total de ce projet est estimé à 23 073 € TTC, et que la subvention demandée est au taux de 80 % du montant HT des travaux, soit 15 382,40 €.

Monsieur le Maire annonce que le reste-à-financer par la Commune s'établit à 7691,20 € (TVA compris).

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 – d'approuver le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR dans les termes exposés par le Maire.

2 – d'adopter le plan de financement présenté, soit :

**DEPENSES :**

<b>Nature totale des dépenses en €</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>Montant TTC</b>
Réfection du toit du local	19 228	3 345,60	23 073,60



**RECETTES :**

Moyens financiers en €	Taux	Montant Subvention
DETR	80 %	15 382,40
<b>Total</b>		<b>15 382,40</b>
Reste à la charge de la collectivité (fonds propres)	20 %	3 845,60
Préfinancement de la TVA (Récupérée à l'euro près)		3845,60

3 – de valider l'échéancier prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Echéance de paiement facture prévue
Totalité des opérations	19 228	Avril 2020	Novembre 2020

4 – de mandater Monsieur le Maire aux fins de déposer le dossier de demande de subvention à l'Etat.

5 – Rappelle que la dépense sera inscrite au budget 2020 au compte 2135 « installations générales, agencements, aménagements de constructions ».

### **Sécurité, Sport et Vie associative**

Monsieur Daniel SEVILLANO, adjoint au Maire en charge de la sécurité, du sport et de la vie associative fait le point sur les activités de la commission. Le samedi 28 septembre, la réunion qui a permis l'attribution des salles a donné satisfaction aux associations.

Concernant les brocantes, il est convenu dorénavant que la circulation se fera à sens unique dans l'avenue Benoist vers la rue Tivoli.

Toutes les brocantes programmées en 2020 auront lieu sur le stade Cortot.

Concernant les associations, D2O a été dissoute. Une autre association de danse a repris plusieurs créneaux. Il s'agit des Flamenlokas. L'association de M. Bernard Menil reprend cette année une activité hip hop le mercredi.

L'association de M. CAMUSET ABCD 77 de Puisieux va également proposer des cours d'anglais ludiques sur Lizy.

L'ACPO va organiser une course pédestre sur la ville le dimanche 16 février 2020.

Axel CLERGET, champion de judo, rendra visite au CAL judo le 17 octobre 2019.

Concernant la sécurité, des gens du voyage se sont installées Place de la république le 24/09. M. Daniel SEVILLANO et les gendarmes sont intervenus pour recenser les véhicules et discuter avec les personnes qui sont restées 2 jours en honorant leur redevance.

Une place de stationnement « handicapé » a été supprimée rue J. Jaurès. Créée par une précédente équipe municipale, elle n'aurait jamais dû voir le jour car il n'y a pas l'espace nécessaire pour respecter les dimensions requises. Il n'a donc pas été possible de la mettre aux normes.

### **Vie économique, liens avec les entreprises, artisans et commerçants**

Mme Karine ROUSSET adjointe en charge de la vie économique, liens avec les entreprises, artisans et commerçants fait le point sur les activités de la commission.

Mme Karine ROUSSET revient sur l'installation du food truck vietnamien le mercredi à la gare qui rencontre beaucoup de succès et présente les différents projets en cours : food truck antillais, nouvelle boulangerie au niveau des HLM, ludothèque, restaurant portugais à la place du Loft Bistrot,...

### **Fêtes, cérémonies et évènements**

Mme Brigitte PORCHER, adjointe au Maire en charge des fêtes, cérémonies et événements fait un point sur les activités de la commission.

Elle rappelle les commémorations et manifestations passées et à venir :

- 25 septembre 2019

La Commémoration a eu lieu à 18h00 au Monument aux Morts.

M. DETEINDRE et les Anciens Combattants ont apprécié le discours de M. le Président de la République lu par Mme MOUSSI-LE GUILLOU.

- 13 juillet 2019 :

Les festivités animées par : « Les Mélodys » et le feu d'artifice tiré sur le stade ont été appréciés et Mme Brigitte PORCHER annonce une belle mobilisation des lizéens.

- Foire du 6 octobre 2019

Mme Brigitte PORCHER rappelle que la foire aura lieu le dimanche 6 octobre 2019 avec au programme notamment :

- le camp d'indien
- le spectacle de chevaux par Cindy Cheron
- des animations western
- des structures gonflables pour les enfants
- et de nombreux exposants.

#### **1) Délibération n° 45-2019 : droits de place – ajout du tarif brocante pour la foire d'automne :**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de créer un tarif pour la brocante organisée à l'occasion de la foire d'automne.

Il propose de fixer le tarif à 5 € le mètre linéaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le tarif ci-dessus.

Les recettes seront inscrites à l'article 7336 – doits de place du budget.

## **Urbanisme, travaux et développement durable**

Monsieur Bertrand GIRAUDEAU, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, des travaux et du développement durable présente le compte-rendu de la commission du 23 septembre 2019.

### **1/ CHOIX DU PRESTATAIRE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :**

Trois prestataires ont formulé une proposition commerciale pour la révision du PLU qui comporte 5 phases :

- le Cabinet Greuzat,
- l'association CDHU,
- le cabinet DML

Le cabinet Greuzat nous a soumis un devis de 15 828 euros TTC correspondant à une partie seulement du processus de révision du PLU. Nous les avons contactés pour demander le tarif global pour les 5 phases, mais le cabinet n'a pas donné suite à notre relance. Il en coûterait au bas mot le double, soit plus de 30 000 euros, puisque le devis reçu ne contenait que la phase 1 et des éléments des phases 2 et 3.

L'association CDHU, qui travaille notamment sur le PLU de Varreddes, nous a soumis un devis à 26 700 euros TTC. Il s'agit d'un organisme qui travaille sur les PLU et l'urbanisme et dont le modèle économique est associatif, leur but n'étant pas de faire de profit mais de proposer des coûts abordables aux collectivités.

Enfin, le devis du cabinet DML s'élève à 36 720€ TTC. Il comporte les mêmes prestations que le devis de CDHU, mais à un tarif plus élevé.

Après échange entre les membres de la commission, il ressort qu'en plus de pratiquer des prix plus attractifs, l'association CDHU a fait un devis adapté à notre commune en supprimant des options que la commune est capable de faire elle-même, comme l'organisation de réunions publiques.

Les membres de la commission ont choisi à l'unanimité de retenir l'association CDHU.

### **2/ FIENTES DE PIGEONS :**

M. Bertrand GIRAUDEAU expose qu'une salle située sous les combles de l'école Monet est envahie par les fientes et les cadavres de pigeons. Un vasistas n'aurait pas été fermé par un membre du personnel de l'école, occasionnant un envahissement de la salle par les pigeons.

Lorsque les services techniques de la ville s'en sont aperçus, il était malheureusement trop tard pour agir, la salle d'environ 400m carrés étant recouverte d'une couche d'environ 10 cm de fientes et de cadavres de pigeons en décomposition.

Suite à des demandes de devis, nous en avons obtenu 3 devis :

- un de la société TUENET pour 23 064€,
- un de la société HYGIO PROTECT pour 5 496€
- un de la société GEPI pour 2 010 €

Entre les offres de la société HYGIO PROTECT et GEPI, le delta s'explique par le fait que la société GEPI n'interviendra que si aucun pigeon vivant n'est présent le jour de l'intervention.

M. Bertrand GIRAUDEAU et M. Pierre COURTIER se sont rendus sur place, munis de combinaisons et masques adaptés pour faire fuir les pigeons encore présents et refermer le vasistas. De ce fait, le devis de la société GEPI pour 2 010€ a pu être retenu, faisant économiser quasiment 4 000€ à la commune.

Monsieur le Maire a tenu à remercier publiquement M. Bertrand GIRAUDEAU et M. Pierre COURTIER pour leur intervention.

### **3/ TRAVAUX DIVERS**

**Passages piétons de couleur :** les membres partagent les retours positifs sur ces passages piétons. Une demande auprès du conseil départemental sera effectuée pour en faire un autre devant le collège.

Pour inviter les conducteurs à ralentir sur certains axes très fréquentés, notamment les départementales, et suite au refus du conseil départemental de nous laisser installer des coussins berlinois, M. Bertrand GIRAUDEAU et Monsieur le Maire proposent d'examiner la possibilité d'installer des silhouettes pédagogiques du type de celles vendues par la société Piéto. Un devis va être demandé pour avoir une idée du coût d'une silhouette.

**Collège :** une campagne de nettoyage des haies et d'élagage d'arbres est à prévoir.

**Réunion publique concernant le ramassage des poubelles rue des moulins :** suite à une demande écrite de la part des riverains de la rue des Moulins et des rues adjacentes, une réunion a eu lieu en Mairie le vendredi 27 septembre 2019 en présence de représentants de la communauté de communes pour aborder cette problématique.

### **6/ Points divers :**

#### **Nettoyons la nature**

M. Bertrand GIRAUDEAU informe que l'opération « Nettoyons la nature » a eu lieu vendredi 27 septembre 2019. La commune a participé à cet événement national en collaboration avec les écoles. La société E. LECLERC a fourni tout le matériel. La commune a prévu un petit déjeuner pour les participants. M. GIRAUDEAU remercie la Mie Dorée pour le geste commercial.

#### **Écoulement à Échampeu**

M. Bertrand GIRAUDEAU que la fuite est résorbée. La Communauté de Communes attend des devis pour le changement des canalisations.

#### **Rue du Vieux Château**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du passage de l'expert judiciaire le lundi 14 octobre.

#### **Fuite d'eau devant la Poste**

M. Bertrand GIRAUDEAU informe l'assemblée de la nature de la fuite d'eau survenue le samedi 28 septembre et qui a été résolue dans la journée suite à l'intervention de la SAUR.

## **Affaires sociales et logement**

Monsieur le Maire fait le point sur les activités de la commission, en l'absence de Madame Patricia SERRANO, adjointe au Maire chargée des affaires sociales et du logement.

Monsieur le Maire informe que les demandes de logement et une partie des aides allouées sont gérées par le CCAS et il remercie Mme BONHOMME pour sa disponibilité et son dynamisme.

## **Culture et communication**

Monsieur le Maire fait le point sur les activités de la commission, en l'absence de Monsieur Romain SEVILLANO, adjoint au Maire en charge de la culture et de la communication.

Le Lizy Mag n°11 devrait paraître courant du mois d'octobre en version dématérialisé et des numéros papiers seront à disposition à la Mairie.

La compagnie « Atmosphères » proposera l'intégralité de la pièce « Bonne année » le vendredi 4 octobre 2019 à 21h, salle du Parc.

Enfin, le mois du théâtre sera renouvelé l'année prochaine entre février et mars 2020.

## **Questions et informations diverses**

### Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une invitation au vernissage de l'exposition des Peintres et Sculpteurs du Multien et du Pays de l'Ourcq le samedi 5 octobre 2019 à 11h45 dans la salle Maison Rouge.

Monsieur le Maire annonce les remerciements pour l'attribution de subvention des associations suivantes :

- Association intercommunale d'aides à domicile
- Vocalizes
- Office Culturel
- Club des Optimistes et de l'Amitié

M. BIENVENU interpelle M. GIRAUDEAU pour lui signaler qu'un candélabre ne fonctionne plus depuis 6 semaines à Echampeu. M. GIRAUDEAU s'engage à aller voir et faire le nécessaire.

M. le Maire précise que chacun peut signaler à la mairie les dysfonctionnements constatés en donnant le numéro de série du candélabre.

M. BIENVENU demande à ce que le cimetière, malgré l'adoption du règlement intérieur, puisse rester ouvert tout le mois d'octobre jusqu'à 19h30. M. le Maire rappelle que des élus tournent pour ouvrir et fermer, et propose à M. BIENVENU de prendre une permanence, ce qu'il accepte.

Le Conseil municipal valide cette demande. Le cimetière fermera donc à 17h30 seulement à partir de novembre.

L'ordre du jour est épuisé à 21h01. Monsieur le Maire lève la séance et laisse la parole au public.

## Questions du public

Mme TURLURE remercie la Municipalité pour le prêt de barnums durant les fortes chaleurs qui ont permis d'améliorer les conditions d'attente des personnes se rendant aux Restos du Cœur.

M. DELARGILLIERE revient sur les silhouettes PIETO et émet des doutes quant à leur efficacité à faire ralentir les automobilistes Route d'Ocquerre. M. le Maire l'invite à se rendre dans une ville en étant équipée pour se faire une meilleure idée.

M. THIOUX demande quand seront installées les poubelles fixes aux HLM. M. Bertrand GIRAUDEAU l'informe que c'est prévu après la foire, tout comme le reste de la ville. M. THIOUX demande des précisions sur l'éclairage. M. Bertrand GIRAUDEAU l'informe que selon le SDESM, l'entretien revient à 3 Moulins Habitat.

M. THIOUX se plaint que la société Sylvain Environnement ne fait pas son travail correctement. M. GIRAUDEAU précise qu'une partie de la taille était faite avant gracieusement par Sylvain Environnement mais que normalement c'est à 3 Moulins Habitat de le faire.

Mme RENARD s'étonne que personne ne ramasse les papiers par terre au niveau de la résidence du 8 Mai.

M. le Maire rappelle que les effectifs du service Voirie sont restreints car il manque un agent qui n'a pas encore été remplacé et que les équipes ont de nombreuses tâches à leur charge.

Mme FERNANDEZ se plaint du manque d'esthétique du point de collecte provisoire à Raoul de Presles. M. GIRAUDEAU lui rappelle que, comme il vient de l'exposer, les barillas sont provisoires et l'idée serait de masquer les containers avec des panneaux végétalisés.

M. BIENVENU propose de mettre des bacs enterrés. M. le Maire précise qu'il y a pensé et que l'idée a été soumise à la Communauté de Communes qui a répondu qu'il fallait un camion spécifique avec une grue, et qu'ils ne pouvaient pas s'équiper uniquement pour le centre-ville de LIZY.

Mme FERNANDEZ déplore également le manque de places de stationnement « handicapé ». M. le Maire rappelle qu'une étude sur l'accessibilité est en cours par la société Soléus.

Mme FERNANDEZ expose à l'assemblée qu'elle a pris l'initiative de fleurir le bac devant le tabac de la rue J. Jaurès. Elle souhaiterait que des cendriers soient installés dans la ville. Elle regrette que les blocs de pierre soient retirés de la rue J. Jaurès.

Fin des questions du public, M. le Maire libère l'assemblée à 22h00.

La secrétaire,

Monia CHATELET.

